

Le droit de la propriété intellectuelle et son juge

La Cour de cassation et la Faculté de droit de l'Université Paris-Est Créteil s'associent, à l'occasion du dixième anniversaire du Master 2 de « Droit de la propriété intellectuelle appliquée » de cette faculté, pour organiser un colloque dédié au rôle du juge, notamment de cassation, en droit de la propriété intellectuelle.

Cette manifestation, animée par des enseignants et des praticiens du droit aux côtés de magistrats de la Cour de cassation, propose ainsi d'approfondir les problématiques et les enjeux d'une question marquée par un fort renouveau des législations, des procédures et des institutions, dans un contexte de mutation à la fois de l'environnement économique et technologique, mais aussi du paysage normatif constitutionnel et européen. Cette manifestation sera aussi l'occasion d'approfondir les échanges entre l'Université et le Palais.

Le colloque se propose d'aborder cinq sujets choisis d'importance majeure. Le premier d'entre eux concerne les relations qui existent de plus en plus, en droit de la propriété intellectuelle, entre, d'une part, la Cour de cassation et, d'autre part, des hautes autorités juridictionnelles telles que le Conseil constitutionnel, le Conseil d'Etat, la Cour de justice de l'Union européenne ou la Cour européenne des droits de l'homme. Le second sujet sera l'occasion d'étudier la compétence du juge français pour sanctionner des actes de contrefaçon commis sur un site internet étranger, notamment en évoquant la question préjudicielle, posée par la Cour de cassation à la Cour de justice de l'Union européenne, et qui a suscité un important arrêt du 3 octobre 2013. Quant au troisième thème, il abordera l'articulation entre le contrôle de la Cour de cassation et l'appréciation souveraine des juges du fond. Puis, un quatrième sujet s'intéressera aux diverses créations prétoriques de la Cour de cassation, y compris *contra legem*, en droit de la propriété intellectuelle. Enfin, un dernier thème abordera la question essentielle de la sanction tant pénale que civile dans la jurisprudence de la Cour de cassation.

Christophe CARON

Professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris-Est

Directeur du Master 2 de droit de la propriété intellectuelle appliquée

Avocat à la Cour

Alain GIRARDET

Conseiller à la première chambre civile de la Cour de cassation

Professeur associé à l'Université Paris-Est